

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Séance du mardi 16 juillet 2024
19 heures 00**

AS/CR

N° 003153

**Finances – Actualisation
du prix de vente des
parcelles cadastrées
section AW 21, AW 22p1 et
AW 256 à la SAS APT
DÉVELOPPEMENT**

Publié le :

VOTES POUR : 25

VOTES CONTRE : 3
M. Rémi ROLLAND, vote
par procuration
M. Christophe CARMINATI,
Mme Céline RIGOUARD

ABSTENTION(S) : 3
Mme Gaëlle LETTERON,
vote par procuration
Mme Céline CELCE,
M. Henri GIORGETTI

Le 16 juillet 2024 à 19 heures 00 le Conseil Municipal, convoqué le 10 juillet 2024, s'est réuni au nombre de ses membres prescrits par la Loi, dans la SALLE DU CONSEIL MUNICIPAL, sous la Présidence de Madame Véronique ARNAUD-DELOY, Maire de la Commune d'Apt.

ETAIENT PRÉSENTS : Mme Véronique ARNAUD-DELOY (Maire), M. Jean AILLAUD (1er adjoint), M. Cédric MAROS (3ème adjoint), M. Frédéric SACCO (5ème adjoint), Mme Isabelle TAILLIER (6ème adjointe), M. Yannick BONNET (7ème adjoint), Mme Sylvie TURC (8ème adjointe), M. Patrick ESPITALIER (9ème adjoint), M. André LECOURT (Conseiller municipal), M. Pascal CAUCHOIS (Conseiller Municipal), M. Denis DEPAULE (Conseiller Municipal), M. Stéphane REBAUDI (Conseiller municipal), Mme Sandrine BEAUTRAIS (Conseillère Municipale), M. Elhadji NDIOUR (Conseiller municipal), Mme Amélie LEBRETON (Conseillère municipale), Mme Célia BARBIER (Conseillère municipale), M. Dominique THEVENIEAU (Conseiller municipal), M. Christophe CARMINATI (Conseiller Municipal), Mme Céline CELCE (Conseillère municipale), M. Henri GIORGETTI (Conseiller Municipal), M. Jean-Marc DESSAUD (Conseiller municipal), Mme Céline RIGOUARD (Conseillère Municipale)

ONT DONNÉ PROCURATION : Mme Emilie SIAS (2ème adjointe) donne pouvoir à M. Jean AILLAUD, Mme Gaëlle LETTERON (4ème adjointe) donne pouvoir à Mme Isabelle TAILLIER, M. Jean-Louis CULO (Conseiller Municipal) donne pouvoir à M. Frédéric SACCO, M. Pierre DIDIER (Conseiller municipal) donne pouvoir à Mme Sylvie TURC, Mme Brigitte BENOIT DE SOLLIERS (Conseillère municipale) donne pouvoir à M. Elhadji NDIOUR, Mme Sabrina HARCHACHE (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Patrick ESPITALIER, Mme Dominique SANTONI (Conseillère municipale) donne pouvoir à Mme Amélie LEBRETON, M. Nathan SAIHI (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Cédric MAROS, M. Rémi ROLLAND (Conseiller municipal) donne pouvoir à M. Christophe CARMINATI

ABSENTS EXCUSÉS :

ABSENTS : Mme Laurence GREGOIRE (Conseillère Municipale), Mme Julie BOVAS (Conseillère municipale)

La séance est ouverte, M. Yannick BONNET est nommé(e) Secrétaire.

Le conseil municipal par délibération n° 002696 du 20 avril 2021 a approuvé la cession des parcelles cadastrées section AW 21, AW 22p1 et AW 256 à la SAS APT DÉVELOPPEMENT au prix de 390 000 € en vue d'y édifier une résidence de service en logements locatifs.

La réalisation de cette cession rend nécessaire le déplacement des équipements installés par la Société Vaucluse Numérique.

Le conseil municipal par délibération n° 003140 du 28 mai 2024 a approuvé l'avenant n° 1 à la convention d'autorisation de travaux, de droits d'usage et de droit de passage pour l'installation d'équipements de communications électroniques conclu entre la Commune d'Apt et la Société Vaucluse Numérique.

La modification de l'emplacement demandé devrait être pris en charge par la collectivité pour un montant total de 92 076,88 € HT.

Lors du conseil municipal du 28 mai 2024 et à l'occasion des débats, il a été précisé que la SAS APT DÉVELOPPEMENT se serait engagée à prendre à sa charge 50% du montant susmentionné.

Il importe de tenir compte de cet engagement et d'actualiser le montant de la cession des parcelles cadastrées section AW 21, AW 22p1 et AW 256 à la SAS APT DÉVELOPPEMENT.

Par ailleurs, il importe de tenir compte de l'avis défavorable sur la demande de permis de construire déposé par la SAS APT DEVELOPPEMENT, Rue Cély, pour non raccordement au tout à l'égout et la pris en charge par le pétitionnaire des frais de branchement et d'assainissement conformément au devis n° 881 du 11 septembre 2023 d'un montant de 6 205,84 € ci-annexé à la présente délibération.

LE CONSEIL APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

Rappelle, que la vente auprès de la SAS APT DEVELOPPEMENT, des parcelles cadastrées section AW 21, AW 22p1 et AW 256 a été fixé au prix de 390 000 €.

Dit, qu'à ce montant devra être soustrait la somme de 6 205,84 € correspondant aux frais de frais de branchement et d'assainissement supportés par la SAS APT DEVELOPPEMENT.

Dit, qu'à ce montant doit être ajoutée la somme de 46 038,44 € HT correspondant à 50% de la prise en charge par la collectivité du déplacement des équipements précédemment installés (Armoires 3 m² et Chambre 2 m²) par la Société Vaucluse Numérique sur la parcelle AW 22.

Autorise, Madame le Maire ou son représentant à négocier, conclure et signer tout document en application de la présente aux fins de conclure l'acte authentique nécessaire à la concrétisation de la vente objet de la délibération n° 002696 du 20 avril 2021 et de de la présente délibération.

POUR EXTRAIT CONFORME

LE SECRÉTAIRE DE SÉANCE
M. Yannick BONNET



LE MAIRE D'APT
Madame Véronique ARNAUD-DELOY